

Des ambitions écologiques sous-financées

Le décalage entre objectifs de transition et investissements est accentué par le récent coup de rabot budgétaire décidé par Bercy

Depuis l'arrivée de Gabriel Attal à Matignon, les défenseurs de l'environnement accusent le coup. Après l'épisode de la crise agricole, à laquelle le gouvernement a répondu en reculant sur des normes environnementales ou en «mettant sur pause» le plan Ecophyto, les économies budgétaires annoncées par l'exécutif puisent largement dans les «crédits verts».

Dimanche 18 février, Bruno Le Maire, tout à sa volonté de trouver 10 milliards d'euros, a promis que tous les ministères seraient mis à contribution. Mais, en détaillant les coupes, le ministre de l'économie a vite ciblé la planification écologique. L'enveloppe du dispositif MaPrimRénov' sera ainsi amputée de 1 milliard d'euros et le fonds vert pour le climat, qui permet aux collectivités d'investir dans des projets de transition écologique, sera réduit de 400 millions d'euros.

«Le réarmement financier de la France est indispensable pour nous préparer à toute éventualité dans l'avenir et pour nous permettre de financer notre modèle social», a expliqué Bruno Le Maire lors d'une rencontre avec la presse, laissant le soin à Thomas Cazenave, ministre délégué chargé des comptes publics, de défendre la rénovation thermique des bâti-

ments: «C'est une politique que nous avons profondément soutenue, que nous allons continuer à soutenir encore cette année, mais nous en revoyons l'ampleur.»

Ces annonces sont un coup de canif dans la promesse d'augmenter considérablement le budget alloué à la transition bas carbone entre 2023 et 2024. A l'automne, les députés macronistes vantaient une hausse de 7 milliards d'euros de crédits de paiement (10 milliards d'euros d'autorisation d'engagement). Et ils se félicitaient surtout d'avoir obtenu une hausse de MaPrimRénov' de 2,5 milliards à 4 milliards d'euros. Une mesure symbolique, selon eux, d'une «écologie populaire» qui ne serait ni «punitive» ni «dénialiste» (niant la réalité du réchauffement climatique).

«Refroidir la machine»

Pour se justifier, Bercy explique qu'il fallait «refroidir la machine» alors même que 300 millions d'euros des crédits consacrés à ce dispositif n'ont pas été dépensés en 2023, faute d'artisans disponibles pour réaliser les travaux. Idem pour le leasing social qui permet aux ménages les plus modestes de se procurer un véhicule électrique pour 100 euros par mois. Mi-février, après six semaines d'ouverture et environ 50 000 dossiers déposés, l'exécutif a confirmé qu'il mettait fin au dispositif pour 2024, là aussi pour des questions de financement.

«Ces annonces actent des reculs sur la planification écologique présentée en septembre (...), alors même que les financements devaient être augmentés dans le prochain budget pour pouvoir atteindre nos objectifs», a réagi le Réseau Action Climat.



Chantier d'isolation énergétique, à Sarrebourg (Moselle), le 15 décembre 2023. LAURENT MAMI/LE RÉPUBLICAIN LORRAIN/MAXPPP

Face à l'endettement et à l'augmentation des taux d'intérêt, la France n'est pas le seul pays à serrer les dépenses «vertes». En Allemagne, la Cour constitutionnelle de Karlsruhe a interdit, en novembre 2023, le transfert de 60 milliards d'euros vers un fonds pour le climat et la transformation de l'économie. La Suède a supprimé les subventions à l'achat de véhicules électriques puis revu à la baisse le soutien au biocarburant.

Dans ce contexte, et à trois mois des élections européennes, un rapport de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), publié mercredi, rappelle le niveau des investissements nécessaires pour que l'Union européenne (UE) tienne son engagement de baisse de 55 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport au niveau de 1990.

Selon ses calculs, les financements publics et privés liés au climat ont augmenté de 9 % entre 2021 et 2022, atteignant 407 milliards d'euros (2,6 % du produit intérieur brut de l'UE). Mais, pour espérer rester sur la voie de la neutralité carbone en 2050, les Vingt-Sept devraient y consacrer annuellement au moins 813 mil-

liards d'euros (5,1 % du PIB). «On peut voir le verre à moitié plein, il y a une progression, mais aussi le voir à moitié vide, car il faut encore doubler les investissements, résume le politiste Thomas Pellerin-Carlin, directeur du programme Europe de l'I4CE, un des auteurs de ce rapport. C'est une estimation conservatrice car certains secteurs ne sont pas quantifiables par manque de données ou parce qu'il n'y a pas d'objectifs, comme avec le nucléaire.»

Doubler le taux de rénovation

Seuls deux secteurs sur vingt-deux expertisés, l'hydroélectricité et les batteries, ont bénéficié d'assez de crédits. Mais, alors que l'UE veut atteindre 42,5 % d'énergie renouvelable dans son mix en 2030, d'autres secteurs sont à la peine. C'est le cas de l'éolien, qui souffre d'un déficit d'investissements de l'ordre de 74 milliards d'euros (15 milliards d'euros d'investissements réels alors que les besoins sont de 89 milliards d'euros). Ce montant est au plus bas depuis... 2009. Le solaire souffre d'un déficit de 5 milliards, et les bornes de recharge pour véhicules électriques de 4 milliards d'euros.

Face à l'endettement, la France n'est pas le seul pays de l'Union à serrer ses dépenses vertes

«Nos recherches estiment qu'environ 225 milliards d'euros, soit 1,4 % du PIB de l'UE, devraient être investis dans le système énergétique de l'économie européenne, chaque année jusqu'en 2030 [contre 103 milliards en 2022]», peut-on lire dans le rapport. Pour les bâtiments, la Commission européenne compte au moins doubler le taux de rénovation d'ici à 2030. Selon les experts de l'I4CE, les investissements annuels devraient être d'au moins 335 milliards d'euros (soit 2,1 % du PIB de l'UE). Une somme colossale, alors que seulement 198 milliards d'euros ont été investis en 2022.

«L'Union européenne a son destin entre les mains si elle choisit d'aligner ses politiques publiques

avec ses objectifs climatiques, poursuit M. Pellerin-Carlin. Mais nous sommes dans un moment où il y a la tentation de dire «l'écologie, ça commence à bien faire». Rien ne serait pire que de faire du «stop and go» en annonçant X milliards puis de mobiliser moins d'argent car cela n'incite pas les entreprises et les ménages à aller dans le bon sens.» En France, pour donner de la visibilité aux acteurs économiques, des députés Renaissance ont réussi à convaincre l'exécutif de mettre en place une stratégie pluriannuelle des financements de la transition écologique. Ce débat sans vote doit avoir lieu après l'été, à un moment où les défenseurs de la planification aimeraient voir les budgets monter en puissance.

Un espoir partagé par le secrétariat à la planification écologique, placé sous l'autorité de Matignon. Ce dernier estime qu'à terme les investissements de l'Etat devraient se situer entre 12 milliards et 15 milliards d'euros chaque année afin d'amplifier la mobilisation du privé et des collectivités locales. Une ambition qui risque pour l'heure d'être revue à la baisse. ■

MATTHIEU GOAR

L'UE devrait consacrer 813 milliards d'euros par an pour la neutralité carbone

En Charente-Maritime, un parc éolien citoyen et consensuel

Grâce à une démarche inclusive, le parc d'Andilly-les-Marais fait l'unanimité dans un territoire où les oppositions sont généralement fortes

LA ROCHELLE - correspondant

Un mât blanc planté au beau milieu d'un champ, si haut qu'il perce le plafond nuageux. Les «records» annoncés par le parc éolien d'Andilly-les-Marais (2 300 habitants), une commune située au nord de La Rochelle, non loin du Marais poitevin, ne sont pas de l'esbroufe. La «plus haute grue d'Europe» (près de 140 mètres) vient d'achever de monter les trois «plus grandes éoliennes de France» (200 mètres en bout de pale) de dernière génération, fabriquées au Danemark par le leader mondial Vestas. D'une puissance totale de 18 mégawatts, elles produiront l'équivalent des besoins en électricité de 10 600 foyers. Les bourrasques du mois de février n'ont pas entravé ce chantier hors norme, qui nécessitait des conditions météo optimales et un strict respect du calendrier pour ne pas perturber la nidification des oiseaux.

Toutefois, la véritable originalité de ce parc se trouve moins dans ses dimensions spectaculair-

es que dans son «modèle citoyen», inédit dans un territoire hostile aux éoliennes. En 2019, Dominique Bussereau (ex-Les Républicains), alors président du conseil départemental de Charente-Maritime, avait demandé au préfet de surseoir à toute nouvelle implantation d'éolienne et fait voter un moratoire de deux ans sur la question. L'année précédente, l'ancien ministre avait créé un Observatoire départemental de l'éolien, pour contrer les projets jugés «inacceptables» accusés de «défigurer» le paysage d'Aunis et de Saintonge. C'est-à-dire à peu près tous les projets.

Depuis, Sylvie Marcilly (divers droite), qui lui a succédé à la présidence du département en 2021, mène la même croisade, bien que les recours contre les arrêtés d'autorisation préfectorale soient régulièrement déboutés par le Conseil d'Etat. Il y avait en Charente-Maritime, fin 2022, 24 parcs en fonctionnement (141 éoliennes), 15 autorisés (de 76 éoliennes), 5 en cours d'instruction (27 éoliennes).

Le projet éolien d'Andilly est l'exception qui confirme la règle.

Bouclé en seulement six ans (contre dix ans d'instruction en moyenne), il cumule les avis favorables, y compris celui du conseil départemental et du parc naturel régional du Marais poitevin, qui fait partie du comité de suivi. Il n'a fait l'objet d'aucun recours en justice. Ni l'association Nature environnement 17 ni la Ligue de protection des oiseaux, dont le siège national est à La Rochelle, n'ont trouvé à y redire.

«On a craint de perdre la main»

«Les angles d'attaque ne sont pas légitimes», sourit Bertrand Cardinal, président de la Coopérative de production d'énergie citoyenne (Coopec) en Aunis Atlantique, laquelle détient les clés de la gouvernance du parc. C'était, dès le départ, la volonté des élus andillais, alors que les promoteurs de projets éoliens tapaient à la porte de la mairie. «On était très sollicités lors du mandat précédent, témoigne le maire sans étiquette Sylvain Fagot, mais ce n'était pas une priorité pour nous. Puis on s'est aperçu très vite que des déve-

loppeurs signaient des promesses de baux avec des propriétaires terriens. On a craint de perdre la main et de se faire imposer un projet dont on ne voulait pas.»

En 2017, la commune lance un appel à manifestation d'intérêt, avec un cahier des charges spécifique incluant une participation citoyenne. Le groupe bordelais Valorem est retenu parmi les cinq candidats auditionnés, une société de projet est créée pour financer le parc (33,9 millions d'euros). L'association locale A nous l'énergie! Renouvelable & solidaire 17, qui accompagne les élus, négocie avec Valorem pour ouvrir le capital. Le développeur reste majoritaire, mais laisse une part à la Coopec (31 %) et à Terra Energies (18 %), fonds d'investissement de soutien aux énergies renouvelables de la Région Nouvelle-Aquitaine. Le «pacte d'actionnaires», signé en 2021, accorde surtout la gouvernance à la coopérative, qui compte trois voix sur cinq au sein du comité de pilotage.

«Le but était de travailler très en amont sur l'acceptation du projet,

remarque Sylvain Fagot. Trop de parcs éoliens se font dans le dos des habitants, sans consultation. Les collectivités doivent prendre cette compétence, il faut arrêter de laisser la main aux développeurs. C'est aussi une manière de s'approprier la transition énergétique.» Les éoliennes contribueront à l'ambition de la communauté de communes Aunis Atlantique de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050.

Des voisins rétribués

Impact sur le milieu naturel et sur l'avifaune (dont les chauves-souris), mesures acoustiques chez les riverains, ateliers habitants, visites sur le terrain, mise en ligne de toutes les études... La concertation a payé: hormis quelques voix en désaccord, qui se sont vite tuées, les éoliennes d'Andilly-les-Marais n'ont pas provoqué de levée de boucliers. D'autant que, contrairement à d'autres parcs, où seul le propriétaire exploitant de la parcelle où sont implantés les mâts perçoit un loyer, les porteurs du projet ont choisi de rétri-

buer aussi les voisins qui avaient signé une promesse de bail avant que l'emplacement définitif du site ne soit choisi.

Labellisé par le mouvement national Energie partagée, le parc est très attendu par les 347 sociétaires (l'objectif est d'arriver à 500), issus à 70 % de la communauté de communes Aunis Atlantique et de l'agglomération de La Rochelle. Particuliers ou collectivités, ils ont ouvert un compte courant d'associés sur six, douze ou vingt ans, avec le versement annuel d'intérêts de 3 % à 5 % et le remboursement du capital à échéance. Une partie des revenus du parc éolien financera également des travaux d'économie d'énergie et des actions de lutte contre la précarité énergétique au bénéfice des sociétaires. Il est ainsi prévu que 62 000 euros soient attribués chaque année, pendant vingt-cinq ans, à des projets locaux.

Après une phase de tests en mars, les trois éoliennes devraient commencer à produire de l'électricité cet été. ■

FRÉDÉRIC ZABALZA